



Défaut d'assurance lors d'un contrôle de gendarmerie.

Par **sabri 24**, le **24/03/2010** à **22:01**

Bonjour,
Suite a un controle de gendarmerie, je ne m'etais pas aperçu que la vignette de mon assurance ete perime, il ne m'a pas mis de pv mais demande de m'en presenter a la gendarmerie le plus tot possible avec attestation d'assurance, mais le souci est que mon assureur m'a donné une vignette du jour que je l'ai demandée, je souhaiterais savoir si je risque si il me dit que j'ai un défaut d'assurance. Merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **24/03/2010** à **23:30**

Bonjour,
Et votre contrat auto, son échéance est à quelle date ? Vous avez reçu votre dernier avis d'échéance ? vous avez payé dans les temps ? vous pouvez prouver tout ça ? Alors, même avec la vignette qui vous a été délivrée, les preuves devraient suffire.

Par **sabri 24**, le **25/03/2010** à **11:58**

Merci pour votre réponse